

EMPLOYES DE SNACK

CONTRAT SAISONNIER Temps complet (35h hebdomadaires)



La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Pour la saison estivale du Domaine du Lac de Champos, espace de loisirs, ARCHE AGGLO recrute des employé-e-s de snack.

MISSIONS :

- Accueille les clients du snack
- Assure le service au comptoir
- Procède à la vente et à l'encaissement des clients en garantissant la bonne tenue de caisse
- Procède aux différentes préparations
- Participe à la gestion du stock et à l'approvisionnement des réfrigérateurs, en lien avec le gestionnaire du site
- Réceptionne et conditionne les livraisons
- Est garant-e des bonnes conditions d'hygiène (respect du plan de nettoyage, entretien des locaux et équipements)

PROFIL ATTENDU :

- Être majeur
- Expérience professionnelle significative souhaitée sur le même type de poste
- Niveau CAP BEP BAC Hôtellerie / Restauration serait un plus
- Permis B et véhicule ou moyen de locomotion recommandé car domaine non desservi par les transports en commun
- Un bon niveau d'anglais serait apprécié
- Capacité à appliquer de manière rigoureuse les règles de sécurité et d'hygiène en restauration

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Contrat de vacation du 24 mai au 30 juin (paiement en mois décalé) : travail uniquement les weekends et jours fériés dont pont de l'ascension
- Puis un CDD à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août inclus (paiement en fin de mois) : travail tous les jours dont weekend et jours fériés dont 2 jours de repos hebdomadaires
- Rémunération statutaire sur grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux soit environ 1836€ brut mensuels (environ 12.11€ taux horaire brut hors congés payés)
- Tickets restaurants : 6 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur
- Une réunion d'information en présence de toute l'équipe saisonnière, se tiendra sur Champos :

Le samedi 17 mai de 9h à 12h.

Temps de travail : Horaires variables (entre 9h et 19h30)

Voire exceptionnellement au-delà en raison de la célébration des 50 ans du domaine et des heures de ménage

Lieu de travail : Domaine du Lac de Champos à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (26260)

Postes à pourvoir le : 24 mai 2025 pour l'avant saison et 1^{er} juillet 2025 pour la haute saison

Date limite de candidature le : 31 mars 2025

Les jurys de recrutement se tiendront : le vendredi 18 avril 2025 (journée), le mercredi 23 avril 2025 (matin) et le vendredi 25 avril 2025 (journée) - Site du Domaine du lac de Champos

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602
07300 MAUVES